

ne plus s'acharner contre ceux qui sont le moins capables de se défendre.

\* \* \*

### LE MINISTRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS

**L'hon. Roger C. Simmons (Burin—Saint-Georges):** Madame la Présidente, je veux être parmi les premiers à féliciter le nouveau titulaire du portefeuille des Pêches et des Océans, au nom des travailleurs des usines de transformation et des pêcheurs de la région de l'Atlantique. Je lui souhaite la bienvenue à un poste des plus difficiles.

Pendant quelque temps, j'ai été le porte-parole de mon parti pour les questions liées au ministère des Consommateurs et des Sociétés, qu'il dirigeait à l'époque. Très rapidement, je me suis aperçu qu'il savait comprendre les problèmes et qu'il excellait dans la défense de ses dossiers.

Il arrive au ministère des Pêches et des Océans à un moment crucial, car le secteur des pêches est en crise. Il possède toutefois ce qui a manqué jusqu'ici à ce portefeuille, soit la capacité de saisir les problèmes et de défendre sa cause au Cabinet.

Sa tâche sera encore plus difficile du fait que le Cabinet n'a tenu aucun compte de la crise des pêches dans le budget fédéral.

La crise pourra être surmontée grâce à ses qualités de meneur. Il va falloir qu'il conçoive un programme de compensation pour les pêcheurs, et qu'il presse le Cabinet d'être plus dur avec les étrangers, voire de les expulser de nos eaux pour que nos pêcheurs puissent exploiter nos ressources.

---

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LE BUDGET

**L'honorable Herb Gray (chef de l'opposition):** Madame la Présidente, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Bien des Canadiens sont peut-être étonnés et quelque peu déçus de le voir encore à sa place après son exposé budgétaire de mardi dernier.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Gray (Windsor—Ouest):** Dans son budget, le ministre a annoncé qu'il réduisait de 7,3 milliards de dollars les

### Questions orales

sommes qu'il accorde aux provinces pour les programmes de santé et d'éducation. Le ministre n'a pas dit s'il s'était même donné la peine de consulter les provinces au sujet de l'impact que ces réductions ne manqueront pas d'avoir sur ces programmes nationaux essentiels.

Alors que le ministre siégeait de ce côté-ci de la Chambre en 1982, il exhortait le gouvernement de l'époque à convoquer les provinces pour établir des objectifs nationaux. Il disait qu'il devait absolument le faire avant de réduire les crédits et avant de contraindre les hôpitaux et les établissements d'enseignement postsecondaire à fermer leurs portes. Voilà ce que disait le ministre.

Pourtant, le budget qu'il a présenté risque de nous ramener à la triste époque des tickets modérateurs, des facturations supplémentaires et du harcèlement des gens faibles, âgés et malades.

Également en 1982, le ministre a déclaré à la Chambre ce qui suit: «N'allons pas faire de nos hôpitaux, de nos universités et de nos collèges des champs de bataille où s'affrontent le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux.» Voilà ce que disait le ministre. Pourrait-il nous dire pourquoi il ne tient pas compte de ses propres exhortations?

**L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances):** Tout d'abord, madame la Présidente, je tiens à remercier le chef de l'opposition de ses bons vœux. Je n'en attendais pas moins de sa part.

Le député a soulevé la question des transferts aux provinces. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, nous ne demandons pas aux provinces de se saigner aux quatre veines. Ce que nous leur demandons représente entre un 1/2 et 3/4 p. 100 la première année et environ 1 1/4 p. 100 la deuxième année. Après tout, ce n'est pas un si gros sacrifice que nous demandons aux provinces.

Je tiens à rappeler au député que le gouvernement de l'époque, gouvernement qu'il appuyait, a modifié en 1977 les dispositions de la loi qui établissaient un lien entre ces transferts, d'une part, et l'éducation postsecondaire et les soins de santé, d'autre part. Il a agi ainsi à la demande des provinces qui voulaient pouvoir dépenser cet argent à leur guise.

Le député reconnaîtra sans doute que, dans certains cas, les provinces ont réduit les crédits qu'elles accordent à l'enseignement postsecondaire. Si on réduit ces mêmes proportions, comme ce fut le cas en 1977, on constate que le gouvernement fédéral finance, dans certains cas, une très forte proportion de l'enseignement postsecondaire.